

**ARRÊTÉ DU MAIRE
DE CHERBOURG-EN-COTENTIN**

ARRÊTÉ N°AR_2022_3729_CC

Monsieur Benoît ARRIVÉ, Maire de Cherbourg-en-Cotentin,

**DÉLÉGATION DE FONCTION
D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL**

VU le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-18 et L.2122-32,

**DÉLÉGATION TEMPORAIRE À
MADAME GRUNEWALD MARTINE,
CONSEILLÈRE MUNICIPALE DÉLÉGUÉE**

VU l'arrêté n° AR_2021_0632_CC du 17 février 2021 portant sur les délégations de fonction et de signature attribuées aux adjoints au Maire, aux maires délégués et aux conseillers municipaux délégués,

CONSIDÉRANT que ni le Maire ni les adjoints, tous empêchés, ne pourront assurer la célébration des mariages le 14 octobre 2022,

CONSIDÉRANT que, dans l'intérêt des administrés, il importe de prévoir les mesures de nature à permettre la continuité de l'administration communale ;

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} - Madame Martine GRUNEWALD, conseillère municipale de la commune de Cherbourg-en-Cotentin, est déléguée pour remplir les fonctions d'officier d'état civil, afin de procéder à la célébration du mariage de Madame Khadijetou CHEIKH MOHAMED FADEL et Monsieur Mohamed, Vadel CHEIKH TOURAD qui aura lieu le vendredi 14 octobre 2022 à 15h30 à Cherbourg-Octeville, commune déléguée de Cherbourg-en-Cotentin.

ARTICLE 2 - Ces dispositions entrent en vigueur immédiatement, après réception de l'arrêté en Sous-préfecture et accomplissement des formalités de publicité.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif devant le maire ou contentieux devant le Tribunal Administratif (3, rue Arthur LE DUC - 14000 CAEN), dans un délai de deux mois à compter :

- de sa publication pour le recours des tiers,
- de sa notification pour le recours de l'intéressé(e).

Le Tribunal Administratif peut-être saisi par l'application informatique « télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Cherbourg-en-Cotentin, le 12 octobre 2022.

Pour le Maire,
Le Maire adjoint délégué,
Pierre-François PÉTIÈRE.

